

LETTRE D'ENGAGEMENT¹ D'EXCLUSION DU CHARBON THERMIQUE DANS LE CADRE DES INVESTISSEMENTS REALISES PAR HMG FINANCE

Paris, le 17 mai 2021

Dans le prolongement de l'engagement pris par la place financière de Paris le 2 juillet 2019, dans le but de lutter contre le changement climatique et pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone à un horizon le plus proche possible, et à défaut à l'horizon 2050, HMG FINANCE a décidé de publier la présente lettre d'engagement sur son site internet.

Il ne s'agit pas d'une stratégie de sortie du charbon à proprement parler, car en pratique HMG FINANCE, en raison de son modèle de gestion, n'investit pas directement dans le domaine du charbon thermique. En effet, aucun acteur dans ce secteur ne présente les conditions financières requises pour entrer dans son univers d'investissement.

HMG FINANCE investit directement dans des actions et obligations cotées, mettant en œuvre filtrage quantitatif, analyse fondamentale, réunions avec le management, qui permettront de déterminer un prix d'achat pour chaque titre, et de construire le portefeuille.

Cette stratégie n'est pas axée, à la base, sur un secteur, une activité ou un domaine en particulier. Au niveau international, il en va de même en ce qui concerne le poids des pays dans les portefeuilles, qui n'est pas déterminé au préalable.

Afin de mener à bien son analyse, l'accès à l'information relative aux émetteurs est essentiel : l'information financière est depuis longtemps standardisée, tandis que les indicateurs extra financiers tendent à se généraliser et à s'uniformiser progressivement. La difficulté réside par conséquent dans l'accès à l'information extra financière, notamment pour les petites et moyennes valeurs pour lesquelles ce type de communication représente un coût supplémentaire, et à l'international pour les émetteurs situés dans les pays émergents.

C'est pourquoi, en raison de ce manque actuel d'informations, il est compliqué de cerner l'ensemble de la chaîne de valeur du charbon thermique, et ponctuellement et de façon très accessoire, il peut arriver qu'une société de transport, par exemple, corresponde aux critères financiers d'investissement fixés par la société, sans que les critères extra financiers soient réellement quantifiables.

Par conséquent, étant donné le caractère exceptionnel de ce type d'investissement, HMG FINANCE a pris la décision d'exclure de façon globale le charbon thermique de ses investissements, dès 2021, et progressivement à compter de la présente lettre, les sociétés se situant principalement dans la chaîne de valeur du charbon thermique des portefeuilles gérés, quand l'information est disponible.

Par ailleurs, HMG FINANCE respecte déjà la liste d'exclusion de la Norges Bank, dans le cadre de sa stratégie de sélection des émetteurs, afin d'appliquer des critères stricts d'exclusion pour les acteurs trop émetteurs de CO2.

Les associés de HMG FINANCE

¹ Dans les conditions publiées dans la présente lettre.